



# Crédits relatifs à l'accompagnement au déploiement des Projets Sportifs Territoriaux Auvergne-Rhône-Alpes - 2022

# **Crédits disponibles**

	Hors PSF	Lutte vs Violences Sexuelles
National	6 550 000 €	950 000 €
Auvergne- Rhône-Alpes	484 000 €	50 000 €

## Principales modalités

## Bénéficiaires possibles :

Les structures éligibles au financement ANS au titre de la campagne PST (cf. Annexe V de la note de l'ANS) sauf :

- Les clubs et associations sportives affiliées à une fédération en PSF ou ayant une stratégie de labellisation, les ligues ou comités régionaux, les CROS/CDOS : ces structures ne sont éligibles dans le cadre de ces crédits que pour des actions portant sur le SRAV ou la prévention des violences sexuelles dans le sport
- Les collectivités : éligibles dans le cadre de ces crédits <u>que pour des actions portant sur la déclinaison</u> territoriale de la gouvernance du sport

Date limite de dépôt des dossiers sur LeCompteAsso : 30 juin 2022

# Type d'actions

Enveloppe intégrant	Types d'actions	Crédits affectés
Déploiement de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport	Crédits réservés à l'élaboration du projet sportif de territoire et au fonctionnement de la conférence régionale du sport	50 000 €
Soutien des actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des Projets Sportifs Fédéraux (PSF)	<ul> <li>Actions visant l'accompagnement et le soutien de la vie associative</li> <li>Actions de promotion du sport santé</li> <li>Actions en faveur du développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toute forme de violence</li> </ul>	434 000 €

Soutien au dispositif « savoir rouler à vélo » (SRAV)	Organisation de stages SRAV quel que soit le bloc concerné :  - L'achat de petits matériels devra nécessairement être associé à au moins un stage SRAV  - Priorité aux actions réalisées sur temps périscolaire ou extrascolaire   ⇒ Prendre connaissance des informations complémentaires au chapitre suivant de la présente fiche	
	Actions en faveur de la prévention des violences sexuelles dans le sport	50 000 €

# Informations complémentaires SAVOIR ROULER A VELO

#### RAPPELS DES MODALITES DU DISPOSITIF

- Objectif : généraliser l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie
- Destiné aux enfants de 6 à 12 ans
- 3 blocs de compétences soit 10h:
  - Savoir pédaler maîtriser les fondamentaux du vélo
  - Savoir circuler découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
  - Savoir rouler à vélo circuler en situation réelle
- Tout intervenant est soumis à l'obligation d'honorabilité en application des articles L.212-9 et L.322-1 du code du sport
- Déclarer ses interventions sur le portail « savoir rouler à vélo »

Retrouvez les ressources et modalités sur le portail « savoir rouler à vélo ».

## **ATTESTATIONS**

Les stages SRAV donnent lieu à la **délivrance d'attestations** aux enfants formés. Celles-ci seront à éditer à partir du portail « savoir rouler à vélo » du ministère chargé des sports.

## **EVALUATION**

Ce dispositif fait l'objet d'un suivi étroit par le ministère chargé des sports. Dans ce cadre, le bilan des actions financées au titre du SRAV se fera en 2 parties :

- o Dépôt du compte-rendu financier sur Le Compte Asso (évaluation qualitative et financière)
- Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « savoir rouler à vélo » / onglet
   « je déclare une intervention »

L'action ne sera considérée comme terminée qu'une fois ces deux conditions remplies.